



Mairie de Sepmeries

143, Grand'Rue
59269 SEPMERIES

☎ : 03.27.27.13.92

☎ : 03.27.41.18.57

✉ commune.sepmeries@orange.fr

ARRÊTE TEMPORAIRE

PORTANT SUR LES FESTIVITES DU 13 JUILLET 2024 – RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Le maire de SEPMERIES

Vu le Code de la route, notamment ses articles R.44, R.225 et R225.1 ;
Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213, L.2213-5 et L.2512-13 ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété ;

Considérant que pour permettre l'organisation de la retraite aux flambeaux le samedi 13 juillet 2024, à l'occasion de la fête du 14 juillet, il a lieu de réglementer la circulation sur le territoire de la commune.

Arrête :

Article 1 : Le samedi 13 juillet 2024 lors du passage de la retraite aux flambeaux au départ de la Mairie de SEPMERIES de 21h45 à 23h30, la circulation sera limitée à 30 km/h pendant le passage dans les rues suivantes du village : Grand rue, Rue à Mortier, Rue Bâtarde, Rue du Moulin, Rue des Berceaux, Allée de l'Hirondelle, Allée de la Motte, Rue du Presbytère et Grand rue.

Article 2 : Il sera interdit aux véhicules de dépasser le cortège sur tout l'itinéraire ainsi que de le traverser.

Article 3 : L'encadrement du défilé sera assuré par les membres du Conseil municipal et les bénévoles du Café Associatif « Entr'Amis ».

- 2 personnes précéderont le cortège,
- 2 élus fermeront le cortège dont 1 élu avec une voiture.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Le Quesnoy ainsi que tous les agents de la force publique placés sous son autorité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la sous-préfète de l'arrondissement d'Avesnes/Helpe ;
- Monsieur le commandant de la Gendarmerie de Le Quesnoy ;
- Monsieur le chef du centre de secours principal de Le Quesnoy ;

Fait à Sepmeries, le 12 juillet 2024




Le Maire